



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES  
DEUX-SEVRES**

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
BRESSUIRE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 19 JUILLET 2016**



**PROCES VERBAL N°7**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 19 JUILLET 2016**

à Thouars - Centre Prométhée  
Date de la convocation : 13 JUILLET 2016

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 24

Excusés avec procuration : /

Absents : 18

Votants : 24

**Secrétaire de la séance : M. RAMBAULT Pierre**

**Présents :** Président : M. PAINÉAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, PINEAU et BOUTET - Délégués : MM. GREGOIRE, SAUVETRE, DUGAS, BAPTISTE, ROCHARD Ch, MEUNIER, BIGOT, FERJOU, BOULORD, NERBUSSON, CHARRE et COCHARD.

**Excusés avec procuration :** /

**Absents :** Mme ENON, MM. DECHEREUX, ROCHARD S, Mmes RENAULT, BABIN, GELEE, MM. MILLE, MORICEAU CI, BREMAND, DUHEM, le représentant de Saint Léger de Montbrun, COLLOT, Mmes GRANGER, RIVEAULT, MM. BLOT, HOUTEKINS, Mmes ROUX et ARDRIT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 21 juin 2016.

# ORDRE DU JOUR

## I - PÔLE DIRECTION GENERALE

### 3) - Ressources Financières (RF) :

BC.2016-07-19-RF01 - Construction d'un pôle Petite Enfance à Thouars - Demande de subvention au titre de la DETR 2016.

BC.2016-07-19-RF02 - Attribution d'une subvention à l'association Départementale des Gens du Voyage en Deux-Sèvres.

### 6) - Aménagement du Territoire et planification (AT) :

BC.2016-07-19-AT01 - Inventaire des zones humides dans le cadre du diagnostic du PLUi - Passation de marché.

## II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC)

BC.2016-07-19-AC01 - CRI - Convention de financement de la comédie musicale de l'école Anatole France.

BC.2016-07-19-AC02 - CRI - Dispositif anti-pigeons site Tyndo.

BC.2016-07-19-AC03 - Réseau lecture - Adhésion des classes au projet « Bouilles de lecteurs ».

BC.2016-07-19-AC04 - Réseau lecture - Validation d'un «pré-Contrat Territoire Lecture».

BC.2016-07-19-AC05 - Demandes de subventions et approbation du plan de financement de l'opération « Adoptez le patrimoine de Saint Martin de Sanzay ».

## III - PÔLE SPORTS - EDUCATION ET JEUNESSE

### 1) - Sports (S) :

BC.2016-07-19-S01 - Convention et tarification de location des équipements sportifs communautaires pour les saisons sportives 2016-2017 et 2017-2018.

BC.2016-07-19-S02 - Sport Seniors - Tarification des droits d'adhésion pour la saison 2016-2017.

BC.2016-07-19-S03 - Règlement intérieur et tarification des droits d'adhésion à l'Ecole des Sports Intercommunale pour la rentrée de septembre 2016.

BC.2016-07-19-S04 - Convention-type de prestation de service entre le service des Sports de la CCT et les associations sportives ou structures partenaires pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

BC.2016-07-19-S05 - Convention de prestation de service entre le service des Sports et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la CCT (Cersay, Louzy, Mauzé Thouarsais, Saint Martin de Sanzay, Sainte Radegonde, Thouars et Saint Varent) pour l'année 2016.

BC.2016-07-19-S06 - Piscine de Saint Varent - Tarification d'accès à l'équipement.

BC.2016-07-19-S07 - Espace aquatique «Les Bassins du Thouet» - Convention de mise à disposition de l'équipement auprès des associations ou autres structures partenaires.

BC.2016-07-19-S08 - Espace aquatique «Les Bassins du Thouet» - Grille tarifaire pour la vente de boissons, confiseries et glaces.

BC.2016-07-19-S09 - Espace aquatique «Les Bassins du Thouet» - Tarification pour l'accès à l'équipement

### 2) - Education et Jeunesse (EJ) :

BC.2016-07-19-EJ01 - Participation de la Communauté de Communes du Thouarsais dans le dispositif départemental d'aide à l'initiatives des jeunes - Projets Jeunes 79.

## IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

### 3) - Assainissement collectif et non collectif (A) :

BC.2016-07-19-A01 - Travaux de réhabilitation poste de refoulement de la Mare aux Canards (Magdeleine) - Demande de subventions.

**BC.2016-07-19-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - CONSTRUCTION D'UN PÔLE PETITE ENFANCE À THOUARS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016.**

VU la circulaire Préfectorale du 4 novembre 2016 relative à la Programmation 2016 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

CONSIDÉRANT que la construction d'un pôle Petite Enfance à Thouars est éligible à cette DETR, sur la ligne «Petite enfance, centres de loisirs ou d'hébergement» ;

VU le plan de financement de l'opération établi de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	1 125 000,00	CAF	580 000,00
Plus-value BEPOS	260 000,00	TEPCV	208 000,00
MOE	162 383,10	DETR	175 000,00
Programme + AMO	14 400,00	Autofinancement	617 762,09
Etudes de sol, SPS,CT	18 400,00		
Annonces	578,99		
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 580 762,09</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 580 762,09</b>

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 pour la construction d'un pôle Petite Enfance à Thouars à hauteur de 175 000 €,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE EN DEUX SEVRES.**

Vu la demande de subvention de l'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage 79 (ADAGV79) ;

Considérant que dans le cadre de la compétence « Création, aménagement et gestion d'une aire de stationnement pour les gens du voyage », l'Association apporte un soutien technique aux services communautaires »,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accorder une subvention de 370 € à l'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage pour l'année 2016.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-AT01 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC DU PLUi - PASSATION DE MARCHE.**

Code nomenclature FAST : 1113

Vu la délibération du Conseil Communautaire I.6.2016-07-05-AT06, donnant délégation au Bureau pour la passation du marché « Inventaire des zones humides dans le cadre du diagnostic du PLUi » ,

La présente consultation concerne la réalisation d'un inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur le territoire de 24 communes situées sur le périmètre de la Communauté de Communes du Thouarsais dans le cadre du diagnostic du PLUi.

Le marché a été estimé à 250 000 € TTC.

Le marché a été lancé en appel d'offres ouvert le 27 mai 2016 via l'envoi électronique d'un avis de publicité au BOAMP et au JOUE. La mise en ligne du dossier de consultation des entreprises et de l'AAPC a été réalisée sur la plate-forme <https://www.marches-securises.fr>. La remise des offres devait avoir lieu avant le 30 juin 2016 à 12h.

Au vu de l'enveloppe prévisionnelle et de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2016 a attribué le marché à NCA Environnement de Neuville du Poitou (86) pour un montant de 193 100 € HT, soit **231 720 € TTC**.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget Principal, autorisation de programme pour le SCOT / PLUi.

Fort de ces éléments, il est proposé au Bureau Communautaire de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer le contrat relatif au marché cité ci-dessus ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-AC01 - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA COMEDIE MUSICALE DE L'ECOLE ANATOLE FRANCE.**

Code nomenclature FAST : 8.9

Suite à la rupture de contrat entre l'école Anatole France et la compagnie artistique chargée de la réalisation de la comédie musicale interprétée par les élèves de l'école Anatole France, le Conservatoire de musiques et de danses a pris en charge la réalisation du projet de l'école.

A cet effet, Madame Virginie Langlois est intervenue pour un total de 8 heures (huit heures) afin de superviser les parties chantées du spectacle ainsi que les répétitions.

Par ailleurs, les régisseurs ont effectué un total de 8 heures (huit heures) afin d'assurer la sécurité des représentations.

L'Association Des Classes Transplantées prendra en charge le coût financier des heures d'intervention de Madame Virginie Langlois ainsi que celui correspondant à l'intervention des régisseurs. Le montant horaire forfaitaire sera de 34,00 € (trente quatre euros) correspondant au montant des prestations effectuées dans le cadre périscolaire. En ce qui concerne la prestation des régisseurs, le montant horaire forfaitaire sera de 25,00 € (vingt cinq euros).

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-AC02 - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - DISPOSITIF ANTI-PIGEONS SITE TYNDO.**

Code nomenclature FAST : 8.9

Depuis le mois de novembre 2015, il est constaté un envahissement du site Tyndo par les pigeons, occasionnant une dégradation rapide des abords, des assises de fenêtres et des charpentes.

A la suite de la consultation d'entreprises spécialisées, il est préconisé d'installer un système de protection.

Le dispositif le plus efficace et le plus discret est un système dit « d'électro-répulsion », qui évite d'installer des picos ou des câbles visibles aux fenêtres. Par ailleurs, un système de treillis soudé sera installé sous la toiture afin d'éviter la pénétration des pigeons.

Le montant de l'opération est de **17 080,20 € HT.**

Il est précisé que ces crédits ne sont pas inscrits au budget.

Dans le cadre de l'installation d'un tel dispositif préservant l'intégrité esthétique du bâtiment protégé aux Monuments Historiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que le Conseil Départemental pourraient apporter leur concours financier à hauteur de 25 % chacun.

Une demande est également adressée au Conseil Régional.

Plan de financement prévisionnel :

	DEPENSES	RECETTES	
Total HT	17 080,20 €	DRAC	4 270,05 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 270,05 €
		CONSEIL REGIONAL	4 270,05 €
		CCT	4 406,69 €
TVA	3 416,04 €	FCTVA	3 279,40 €
<b>Total TTC</b>	<b>20 496,24 €</b>	<b>Total</b>	<b>20 496,24 €</b>

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider ce plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-AC03 - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - RESEAU LECTURE - ADHESIONS DES CLASSES AU PROJET « BOUILLES DE LECTEURS ».**

La Communauté de Communes reprend le portage administratif et financier du prix littéraire "Bouilles de lecteurs" jusqu'ici administré par les collèges de Bouillé-Loretz et Jean Rostand de Thouars.

Chaque classe adhérant au projet devait souscrire à une participation de 26 €, permettant de financer l'achat de livres et la venue d'auteurs.

Afin de maintenir le budget "Bouilles de lecteurs" pour les futures éditions, il est proposé de maintenir cette somme de 26 € par classe participante.

Une convention entre la Communauté de Communes du Thouarsais et l'école participante sera également signée.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le tarif ci-dessus,
- de valider la convention proposée en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-AC04 - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - RESEAU LECTURE - VALIDATION D'UN «PRE-CONTRAT TERRITOIRE LECTURE».**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC de la Nouvelle Aquitaine) accompagne les bibliothèques par un dispositif proposé sur 3 ans, le "Contrat Territoire Lecture" (CTL).

Il vise à accompagner la collectivité autour d'un diagnostic de l'existant puis d'axes de travail visant à étendre son champ d'actions et les lecteurs potentiels.

La médiation auprès de nouveaux publics et l'aide à la constitution de réseaux sont au coeur du dispositif.

En attendant la réflexion sur l'engagement éventuel de la Communauté de Communes du Thouarsais pour un CTL en 2017-2018-2019, la DRAC propose un «pré-CTL» entre septembre et décembre 2016 permettant le co-financement :

- du projet "Bouilles de lecteurs", projet fédérateur pour le réseau des bibliothèques (venue d'auteurs, embauche d'un service civique médiateur du livre, achat de livres pour les participants...),
- d'outils de médiation du réseau lecture (impression de guides du lecteur, réalisation de panneaux de signalisation pour les bibliothèques, réalisation de cartes lecteurs...).

Le «pré-CTL» est un co-financement à montants identiques : il est proposé de valoriser 6 000 € du budget pré-existant pour la médiathèque de Thouars au titre du CTL pour solliciter une aide identique de 6 000 € auprès de la DRAC.

Il n'y aura donc pas d'impact financier en 2016 pour la collectivité.

	Financement CCT (budget médiathèque valorisé)	Financement DRAC	
Bouilles de lecteurs	4 000,00 €	4 000,00 €	8 000,00 €
Outils de communication du réseau lecture	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
Total du CTL	6 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la démarche d'un «pré-Contrat Territoire Lecture» et de solliciter l'aide financière de la DRAC,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-AC05 - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - DEMANDES DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « ADOPTEZ LE PATRIMOINE DE SAINT-MARTIN-DE-SANZAY ».**

Suite à un appel à candidature auprès des 33 communes de l'intercommunalité, Saint-Martin-de-Sanzay a été retenue par la Communauté de Communes du Thouarsais pour bénéficier du dispositif intercommunal « Adoptez votre patrimoine » en 2015 et 2016.

Ce projet de valorisation du patrimoine est composé de quatre circuits découverte (3 pédestres dont un accessible à tous, et un vélo) reliant les différents éléments du patrimoine bâti et naturel, jalonnés de panneaux de présentation des sites. Une exposition pérenne sur l'histoire de la commune sera visible en permanence au cœur du bourg. Des outils ludiques de découverte du patrimoine, un jeu de construction créé par un designer, composé de modules en bois représentant les sites remarquables, et un jeu de cartes, permettront au jeune public de s'approprier le patrimoine. Une brochure pédagogique leur est également destinée.

Afin d'autoriser la collectivité à demander les subventions aux différents financeurs et à s'engager auprès des différents partenaires, il est rappelé que les crédits affectés par la Communauté de Communes en autofinancement sur cette manifestation ont été inscrits aux budgets 2015 et 2016.

Le budget prévisionnel 2016 affecté à l'opération s'établit à **71 769,05 € TTC** (frais salariaux inclus), soit 66 709,97 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DEPENSES	EN EUROS			RECETTES	
	HT	TVA	TTC		
	<b>Dépenses d'investissement</b>				
Conception et réalisation graphique	14 500,00		14 500,00	EUROPE (Programme Leader)	34 000,00
Cotisation maison des artistes			159,50		
Exposition	1 080,00	20%	1 296,00	REGION	10 453,00
Jeu modules bois	3 625,00	20%	4 350,00	Commune Saint-Martin-de-Sanzay	3 000,00
Prestation photographe/designer	1 500,00		1 500,00	FCTVA	3 709,21
Panneaux circuits	14 138,00	20%	16 965,60	Autofinancement	20 606,84
Prestation service Architecture et Patrimoines / Ville de Thouars	12 781,57		12 781,57		
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
Jeux de cartes	1 500,00	20%	1 800,00		
Fabrication pochoirs mascotte	90,00	20%	108,00		
Dépliants circuits (5000 exemplaires)	723,00	20%	867,00		
Brochures pédagogiques (3000 exemplaires)	2 500,00	20%	3 000,00		
Résidence et représentations « Claudette en direct »	3 072,40	5,5%	3 241,38		
<b>TOTAL HORS FRAIS SALARIAUX</b>	<b>55 509,97</b>		<b>60 569,05</b>		
Frais salariaux CCT	11 200,00		11 200,00		
<b>TOTAL FRAIS SALARIAUX COMPRIS</b>	<b>66 709,97</b>		<b>71 769,05</b>		<b>71 769,05</b>

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus et d'autoriser les services à effectuer les demandes de subventions correspondantes,

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité**

**BC.2016-07-19-S01 - SPORTS - CONVENTION ET TARIFICATION DE LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES POUR LES SAISONS SPORTIVES 2016-2017 ET 2017-2018.**

La Communauté de Communes du Thouarsais met à disposition des associations, des comités départementaux, régionaux ou autres organismes extérieurs ses équipements sportifs pour l'organisation de stages sportifs, de manifestations sportives ou autres évènementiels. Cette mise à disposition s'effectue au travers d'une convention relative aux modalités de location de ces équipements. Pour rappel, dans la majorité des cas, les clubs sportifs locaux qui utilisent ces mêmes équipements conservent le principe de gratuité.

Le Bureau Communautaire est donc invité à se prononcer sur la nouvelle grille de tarification de location des équipements sportifs communautaires (augmentation de 2 % proposée par les membres de la Commission n°2 réunie le 22 juin dernier) et à valider la convention, jointe en annexe, relative aux modalités de location.

Les tarifs ci-dessous entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2016 jusqu'au 31 août 2018.

DESIGNATION	½ journée (3 h max.) (tarifs TTC)	Journée (tarifs TTC)	1 à 3 jours (tarifs TTC)	4 à 7 jours (tarifs TTC)
<u>Complexe sportif de Sainte Verge</u>				
Grande salle	50,00 €	79,00 €	108,50 €	209,00 €
Gymnastique	42,00 €	67,50 €	93,00 €	172,00 €
Dojo	42,00 €	67,50 €	93,00 €	172,00 €
Danse	31,00 €	51,00 €	72,50 €	135,50 €
<u>Gymnase du Château de Thouars</u>				
Grande salle	42,00 €	67,50 €	93,00 €	172,00 €
Dojo	31,00 €	51,00 €	72,50 €	135,50 €
<u>Salle omnisports Jean Rostand de Thouars</u>				
Grande salle	42,00 €	67,50 €	93,00 €	172,00 €
Gymnastique	31,00 €	51,00 €	72,50 €	135,50 €
<u>Salle omnisports de Saint Varent</u>				
Grande salle (nouvelle salle)	50,00 €	79,00 €	108,50 €	209,00 €
Grande salle (ancienne salle)	42,00 €	67,50 €	93,00 €	172,00 €
<u>Salle omnisports de Bouillé Loretz</u>				
Grande salle	42,00 €	67,50 €	93,00 €	172,00 €
<u>Guichet unique sportif de Sainte Verge</u>				
Salle de réunions	31,00 €	51,00 €	82,00 €	158,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 «Sports/Education/Jeunesse» réunie le 22 juin 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention, jointe en annexe, ainsi que la tarification de location des équipements sportifs communautaires à compter de la rentrée sportive de septembre 2016,



- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité**

**BC.2016-07-19-S02 - SPORTS - SPORT SENIORS - TARIFICATION DES DROITS D'ADHESION POUR LA SAISON 2016-2017.**

Les activités de la salle de musculation et fitness vont être déplacées vers l'espace aquatique «les Bassins du Thouet» à partir de ce mois de juillet 2016. Toutefois, les activités du Sport Seniors seront quant à elles maintenues au sein du Complexe Sportif. En complément, les associations sportives qui bénéficiaient du plateau de musculation continueront également leur activité au sein du Complexe Sportif. Pour cela, une nouvelle tarification est établie concernant le Sport Seniors et les associations sportives du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais utilisant les matériels.

La Commission n°2 Sports/Education/Jeunesse, réunie le 22 juin 2016, a validé les tarifs ci-dessous. Ces tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 30 juin 2017 (arrondis au centime d'euro le plus proche).

TARIFS	Prix TTC 2016-2017
10 séances (Sport Seniors)	43,50 €
Mise à disposition des associations sportives (1 créneau spécifique / semaine)	90,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 Sports/Éducation/Jeunesse en date du 22 juin 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la grille tarifaire Sport Seniors et mise à disposition des associations sportives ci-dessus pour la saison 2016-2017,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-S03 - SPORTS - REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHESION A L'ECOLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2016.**

L'École des Sports Intercommunale (ESI) a été mise en place en septembre 2009. A ce jour, la Communauté de Communes répond à des obligations de sécurité et d'encadrement auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations (DDCSPP).

L'École des Sports Intercommunale fonctionne de septembre à juin (année scolaire) sur 3 sites que sont le complexe sportif, le gymnase de Bouillé-Loretz et le gymnase de Saint-Varent, afin de permettre une organisation géographique cohérente quant à l'accueil des enfants sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais. L'accueil des enfants est proposé à partir de 4 ans jusqu'à 7 ans. L'encadrement des activités continue à être assuré par les éducateurs sportifs du Guichet Unique Sportif complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Il convient de préciser que l'École des Sports Intercommunale a accueilli 127 jeunes en 2015.

Les séances sportives se dérouleront en 2016-2017 selon les modalités suivantes :

- lundi 16 h 30 - 18 h à Bouillé-Loretz pour les enfants âgés de 4/7 ans
- mardi 16 h 30 - 18 h au Complexe Sportif pour les enfants âgés de 6/7 ans
- mercredi 16 h 30 - 18 h au Complexe Sportif pour les enfants âgés de 4/5 ans
- samedi 10 h - 11 h 30 à Saint-Varent pour les enfants âgés de 4/7 ans
- samedi 10 h - 11 h 30 au Complexe Sportif pour les enfants âgés de 4/7 ans

Dans ce cadre, un règlement intérieur, joint en annexe, est établi pour valider les principes de fonctionnement de l'École des Sports Intercommunale.

Les droits d'adhésion s'élèvent pour l'année 2016-2017 (septembre à juin) à :

	TARIFS 2016 - 2017
Inscription à l'année	21,50 €

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 "Sports/Education/Jeunesse" en date du 22 juin 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le règlement intérieur, joint en annexe, et la tarification des droits d'adhésion à l'Ecole des Sports Intercommunale pour la rentrée de septembre 2016,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-S04 - SPORTS - CONVENTION-TYPE DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE SERVICE DES SPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES OU STRUCTURES PARTENAIRES POUR LA PERIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOUT 2017.**

Dans le cadre des missions dévolues au Service des Sports de la Communauté de Communes du Thouarsais, et plus particulièrement les actions sportives mises en place au bénéfice d'associations sportives ou structures, une convention de prestation de service est élaborée avec les partenaires concernés, appelés à pratiquer les activités physiques et sportives organisées par le service.

A ce titre, il convient donc de mettre en place une convention-type afin de répondre ponctuellement aux besoins pendant l'année sportive. Celle-ci a pour objectif, entre autre, de fixer le taux horaire de mise à disposition du personnel et aussi de préciser les responsabilités incombant à chacune des parties. Pour ce faire, le taux horaire défini pour la prestation est de **34 €** pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.

Le but de la présente est donc de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président faisant fonctions pour signer les conventions de prestation de service valables pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 "Sports - Education - Jeunesse" en date du 22 juin 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention-type de prestation de service entre le Service des Sports de la Communauté de Communes du Thouarsais et les associations sportives ou structures partenaires présentes sur le territoire pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-S05 - SPORTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE SERVICE DES SPORTS ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS (CERSAY, LOUZY, MAUZE-THOUARSAIS, SAINT MARTIN DE SANZAY, SAINTE RADEGONDE, THOUARS ET SAINT-VARENT) POUR L'ANNEE 2016.**

Dans le cadre de l'organisation des activités sportives pendant les vacances scolaires (été et Toussaint), le service des Sports va mettre en place des activités sportives de découverte (kayak, escalade, sports collectifs... ) au bénéfice des enfants fréquentant les 7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Ce partenariat nous oblige à établir une convention de prestation de service entre la collectivité et chacun des Accueils de Loisirs. Cette convention permettra de définir les responsabilités propres à chaque structure.

Il faut noter que le montant de la prestation concernant l'Accueil de Loisirs des communes de Thouars, Cersay, Louzy, Mauzé-Thouarsais, Saint Martin de Sanzay, Sainte Radégonde et Saint-Varent concernées par le dispositif, s'élèvera à **100 €** pour l'année 2016.

Le but de la présente est donc de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président délégué faisant fonctions pour signer les conventions de prestation de service.

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 «Sports/Education/Jeunesse» en date du 22 juin 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de prestation de service, jointe en annexe, entre le service des sports et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes du Thouarsais (CERSAY, LOUZY, MAUZE-THOUARSAIS, SAINT MARTIN DE SANZAY, SAINTE RADEGONDE, THOUARS ET SAINT-VARENT) pour l'année 2016,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-S06 - SPORTS - PISCINE DE SAINT-VARENT - TARIFICATION D'ACCES A L'EQUIPEMENT.**

Comme chaque année pour la rentrée sportive fin août/début septembre, une nouvelle tarification est établie pour les droits d'accès à la piscine de SAINT VARENT.

La Commission Sports/Éducation/Jeunesse, réunie le 22 juin 2016, a validé les tarifs ci-dessous en proposant une augmentation annuelle de 2%. Ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2016 et jusqu'au 31 août 2017 (arrondis au centime d'euro le plus proche).

Les tarifs d'accès à la piscine de Saint-Varent se définissent comme suit :

<b>Tarifs de la piscine de Saint Varent saison 2016/2017</b>	
	Tarifs 2016/2017
<b>Enfants, jeunes de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnel COS</b>	
Le ticket	<b>1,85 €</b>
Le carnet de 10 tickets	<b>13,80 €</b>
<b>Adultes</b>	
Le ticket	<b>2,85 €</b>
Le carnet de 10 tickets	<b>24,50 €</b>
<b>Forfait famille (3 à 5 personnes) créneau 2h le samedi</b>	
	<b>4,60 €</b>
<b>Centre de loisirs (animateurs CCT gratuits) entrée individuelle</b>	
	<b>1,45 €</b>
<b>Ecoles primaires - Entrée individuelle</b>	
	<b>2,30 €</b>
<b>Bébés de moins de 2 ans</b>	
	<b>gratuit</b>
<b>Vente de bonnet de bain</b>	
	<b>2,95 €</b>
<b>Cours de natation</b>	
Leçon de natation - la séance	<b>8,00 €</b>
Forfait de 10 séances	<b>70,00 €</b>
<b>Animations / Activités encadrées</b>	
La séance	<b>6,95 €</b>
Forfait 5 séances	<b>27,55 €</b>
Forfait 10 séances	<b>53,00 €</b>
Forfait 20 séances	<b>95,50 €</b>
<b>Utilisation horaire de la piscine</b>	
	<b>31,80 €</b>
<b>Location horaire pour les collèges et lycées</b>	
	<b>26,00 €</b>

Le remboursement des droits d'adhésion pourra être sollicité en cas de maladie ou de déménagement sur présentation d'un justificatif.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 Sports/Éducation/Jeunesse en date du 22 juin 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la grille de tarification pour l'accès à la piscine de Saint-Varent valable jusqu'au 31 août 2017,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-S07 - SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT AUPRES DES ASSOCIATIONS OU AUTRES STRUCTURES PARTENAIRES.**

L'équipement aquatique "Les Bassins du Thouet" va ouvrir ses portes au le 26 juillet prochain. Cet équipement est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de type X 3ème catégorie. Sa Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) est de 700 personnes. L'équipement est construit sur 3 niveaux pour une surface totale de 3 951 m<sup>2</sup>, avec un sous-sol de 290 m<sup>2</sup>, un rez-de-jardin (zone bassins) de 2 866 m<sup>2</sup> et un rez-de-chaussée (zone accueil) de 795 m<sup>2</sup>.

Il est doté des caractéristiques suivantes :

- Espaces intérieurs comprenant 3 bassins :
  - un bassin sportif de natation 25 X 12,5 m, 5 lignes d'eau (312,5 m<sup>2</sup>), doté d'un espace gradiné de 150 places assises,
  - un bassin d'apprentissage et de loisirs de 180 m<sup>2</sup>
  - une lagune d'eau de 30 m<sup>2</sup>,
  - un dispositif de séparation des deux zones permettant l'accueil en simultané de différents publics dans la halle bassins,
  - des plages de 2,50 m de largeur
  - un toboggan de 40 m.
- Espaces extérieurs :
  - un bassin extérieur inox relié par sas depuis l'intérieur exploitable à l'année avec couverture thermique,
  - un pentagliss de 3 pistes,
  - un solarium minéral en lien avec des jeux d'eau, type "splashpad"
  - un solarium végétal comprenant une aire de jeu de beach volley,
  - un parvis d'accès
  - un parking éclairé de 170 places
  - une cour de service
  - une chaufferie bois
- Espaces de remise en forme sèche et humide (312 m<sup>2</sup>) en liaison avec la halle des bassins :
  - un espace d'activités humides (sauna et hammam)
  - un espace détente,
  - une salle de cardio-training.

L'équipement sera mis à disposition des associations et des structures partenaires tout au long de l'année.

Il convient donc d'établir, pour garantir un bon fonctionnement de l'équipement, un conventionnement. Celui-ci permet de définir les règles de fonctionnement pour ce qui concerne les conditions d'accès et de pratique de leur activité au sein de l'équipement.

A ce titre, il convient donc de mettre en place une convention type et ses annexes afin de répondre aux besoins pendant l'année sportive. Celle-ci a pour objectif entre autre de fixer les modalités financières de mise à disposition de l'équipement mais aussi de préciser les modalités d'utilisation et les responsabilités incombant à chacune des parties.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention-type et ses annexes de mise à disposition de l'équipement aquatique "Les Bassins du Thouet" entre la Communauté de Communes du Thouarsais et les associations sportives ou structures partenaires.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-S08 - SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" - GRILLE TARIFAIRE POUR LA VENTE DE BOISSONS, CONFISERIES ET GLACES.**

L'espace aquatique "Les Bassins du Thouet" va ouvrir ses portes le mardi 26 juillet prochain. Dans le cadre des prestations proposées au sein de l'équipement, un kiosque sera installé sur l'espace extérieur. La vente de boissons, confiseries et glaces sera proposée sur place.

Il convient donc de mettre en place une grille tarifaire à cet effet. Par mesure de simplification, les tarifs indiqués ci-dessous ont été harmonisés par produit :

PRODUITS	HT	TTC (TVA 5,5 %)
Boisson sucrée	1,42 €	1,50 €
Eau (50cl)	0,47 €	0,50 €
Sachet chips	1,90 €	2,00 €
Glace à l'eau	0,47 €	0,50 €
Crème glacée (petite)	0,95 €	1,00 €
Crème glacée (moyenne)	1,42 €	1,50 €
Crème glacée (grande)	1,90 €	2,00 €
Crème glacée (magnum)	2,37 €	2,50 €
	HT	TTC (TVA 10 %)
Cocktail "les Bassins du Thouet"	3,18 €	3,50 €
Boisson chaude	0,91 €	1,00 €
Viennoiserie (petit format)	0,91 €	1,00 €
Viennoiserie (grand format)	1,82 €	2,00 €
	HT	TTC (TVA 20 %)
Confiseries (barres sucrées et bonbons)	0,83 €	1,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la grille tarifaire ci-dessus pour la vente de boissons, confiseries et glaces au sein de l'équipement aquatique "Les Bassins du Thouet".
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

#### **BC.2016-07-19-S09 - SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" TARIFICATION POUR L'ACCES A L'EQUIPEMENT**

L'équipement aquatique «Les Bassins du Thouet» va ouvrir ses portes le mardi 26 juillet prochain. Cet équipement est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de type X 3<sup>ème</sup> catégorie. Sa Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) est de 700 personnes. L'équipement est construit sur 3 niveaux pour une surface totale de 3 951 m<sup>2</sup> avec un sous-sol de 290 m<sup>2</sup>, un rez-de-jardin (zone bassins) de 2 866 m<sup>2</sup> et un rez-de-chaussée (zone accueil) de 795 m<sup>2</sup>.

L'établissement va comptabiliser en moyenne 115.000 entrées chaque année et pendant les belles journées de la période estivale plus de 1.000 entrées par jour sont attendues.

De nombreuses activités ou autres prestations (voir grille tarifaire ci-dessous) seront proposées au sein de ce nouvel équipement.

Le Comité de Pilotage (élus et techniciens) chargé du suivi de cette opération de construction de ce nouvel espace aquatique a validé dans le cadre de ses réunions de travail la grille de tarification proposée ci-dessous. Il convient de noter que les tarifs d'accès à l'équipement seront majorés en période estivale au regard des prestations supplémentaires prévues dans les espaces extérieurs (pentagliss, splashpad...) et qui fonctionneront du 1er mai au 30 septembre chaque année.

De plus, il convient de préciser que les entrées piscines et autres activités mises en place au sein des bassins ne sont pas assujetties à la TVA. Seules sont concernées par un assujettissement à la TVA au taux de 20 % les activités liées aux remises en forme sèche et humide. Les forfaits faisant état des prestations non assujettis et assujettis seront proratisés en fonction de leur assujettissement.

Les tarifs d'accès à l'espace aquatique se définissent comme suit :

**TARIFICATION POUR L'ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET"**  
**VALABLE JUSQU'AU 30 AVRIL 2017**

\* Adulte : + de 16 ans

\*\* Enfant : de 3 à 16 ans

(1) justificatif obligatoire

	du 1er octobre au 30 avril	du 1er mai au 30 septembre
<b>CONTRÔLE ACCES (ABONNEMENT)</b>		
1 bracelet	5,00 €	5,00 €
<b>ACCES BASSINS</b>		
1 entrée adulte *	4,50 €	5,20 €
5 entrées adulte *	21,50 €	24,70 €
10 entrées adulte *	40,50 €	47,00 €
100 entrées adulte * (+ achat bracelets obligatoire)	364,50 €	423,00 €
1 entrée enfant **	4,00 €	4,70 €
5 entrées enfant**	19,00 €	22,30 €
10 entrées enfant **	36,00 €	42,00 €
100 entrées enfant ** (+ achat bracelets obligatoire)	324,00 €	378,00 €
enfant moins de 3 ans	gratuit	gratuit
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants (1)	3,50 €	3,60 €
1 entrée centre de loisirs	2,50 €	3,00 €
carte horaire 25 h	75,00 €	87,00 €
carte horaire 50 h	140,00 €	162,00 €
<i>du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</i>		
<b>SEANCES ANIMATIONS</b>		
1 séance		8,00 €
5 séances		38,00 €
10 séances		72,00 €
<b>APPRENTISSAGE - PERFECTIONNEMENT</b>		
1 séance		8,00 €
10 séances (balisage de 6 semaines)		70,00 €
<b>JARDIN AQUATIQUE / BEBES NAGEURS</b>		
1 séance		6,00 €
10 séances		55,00 €
<b>UTILISATION HORAIRE - BASSIN</b>		
2 lignes d'eau		40,00 €
bassin complet		80,00 €
<b>UTILISATION HORAIRE COLLEGES ET LYCEES</b>		
bassin complet		40,00 €
<b>FORMULE ANNIVERSAIRE</b>		
Par personne		10,00 €
<b>BASSINS ET REMISE EN FORME HUMIDE</b>		
	HT	TTC
1 séance	6,33 €	7,00 €
10 séances	57,00 €	63,00 €
<b>REMISE EN FORME SECHE (FITNESS / CARDIO)</b>		
	HT	TTC
1 séance	4,58 €	5,50 €
10 séances	41,25 €	49,50 €
abonnement mensuel	38,50 €	46,20 €
abonnement trimestriel	100,83 €	121,00 €
abonnement annuel	275,00 €	330,00 €
<b>REMISE EN FORME HUMIDE (SAUNA / HAMMAM / DOUCHES EMOTIONNELLES)</b>		
	HT	TTC
1 entrée	5,00 €	6,00 €
10 entrées	45,00 €	54,00 €
<b>REMISE EN FORME (SECHE ET HUMIDE)</b>		
	HT	TTC
1 séance	6,42 €	7,70 €
10 séances	57,75 €	69,30 €
abonnement mensuel	55,00 €	66,00 €
abonnement trimestriel	128,33 €	154,00 €
abonnement annuel	320,83 €	385,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'abroger la délibération n° 212-2016-06-21-S01 du 21 juin 2016.
- de valider la nouvelle grille de tarification pour l'accès à l'espace aquatique "les Bassins du Thouet" valable jusqu'au 30 avril 2017.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-EJ01 - EDUCATION ET JEUNESSE - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS DANS LE DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES - PROJETS JEUNES 79.**

La Communauté de Communes du Thouarsais renouvelle sa participation au dispositif mis en place au travers du plan territorial d'actions pour la jeunesse du département des Deux-Sèvres afin de faire bénéficier d'une aide financière aux jeunes du territoire souhaitant mettre en place des projets.

Pour ce faire, une convention multipartenariale est nécessaire afin que la Communauté de Communes du Thouarsais soit référencée comme partenaire de l'opération au côté de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres.

A noter que la Communauté de Communes du Thouarsais devra s'acquitter, afin d'intégrer ce dispositif, d'une aide annuelle de 400 € pour l'exercice 2016.

Il est donc proposé au Bureau Communautaire de valider l'avenant financier, joint en annexe, à la convention multipartenariale, pour intégrer le dispositif Projets Jeunes 79.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la participation financière de la Communauté de Communes du Thouarsais dans le dispositif départemental d'aide à l'initiative des jeunes - Projets Jeunes 79,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-07-19-A01 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - TRAVAUX DE RÉHABILITATION POSTE DE REFOULEMENT DE LA MARE AUX CANARDS (MAGDELEINE) - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Il convient de réhabiliter le poste de refoulement de la Mare aux Canards (Magdeleine).

Ces travaux font partie des priorités du Schéma Directeur d'Assainissement du Thouarsais.

En effet, le poste actuel est dans un état de vétusté avancé mettant en péril le fonctionnement de l'installation.

De plus, l'exploitation de celui-ci est difficile pour des raisons de sécurité mais également en raison de l'étroitesse des installations. Par ailleurs, le Schéma Directeur fait apparaître que la capacité actuelle de ce poste de 40 m<sup>3</sup>/h est suffisante pour les besoins futurs en temps de pluie, situation occurrence 1 mois.

Cependant, la réhabilitation du poste pourrait être l'occasion d'ajuster la capacité de pompage afin de limiter les rejets au milieu naturel lors d'événements pluvieux. La conduite de refoulement existante serait elle conservée.

**Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :**

DÉPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant	Montant total	Taux	Organismes	Montant
<b>Études &amp; contrôles</b>		<b>3 700,00 €</b>	60 %	Aides financières : Agence de l'eau	48 000,00 €
- Études géotechniques	2000,00 €				
- Contrôles de compactage	700,00 €				
- Relevé topo	1000,00 €				
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>		<b>6 000,00 €</b>			
- CCTP et consultation entreprise	1800,00 €				
- Suivi de chantier	3700,00 €				
- Opérations de réception	500,00 €				
<b>Publicité Appel d'Offres (estimation)</b>	300,00 €	300,00 €			
<b>Construction du poste</b>	70 000,00 €	70 000,00 €			
- Travaux					
<b>TOTAL</b>		<b>80 000,00 €</b>			<b>48 000,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>					<b>48 000,00 €</b>
CC THOUARSAIS (autofinancement et/ou emprunt)					<b>32 000,00 €</b>
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>80 000,00 €</b>			<b>80 000,00 €</b>

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- de déposer le dossier de subventions correspondant aux travaux de réhabilitation du poste de refoulement de la Mare aux Canards et de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer le dossier de demande de subventions ainsi que les marchés et toutes pièces nécessaires, sous réserve de l'éligibilité du dossier de subventions.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.